Image not found or type unknown

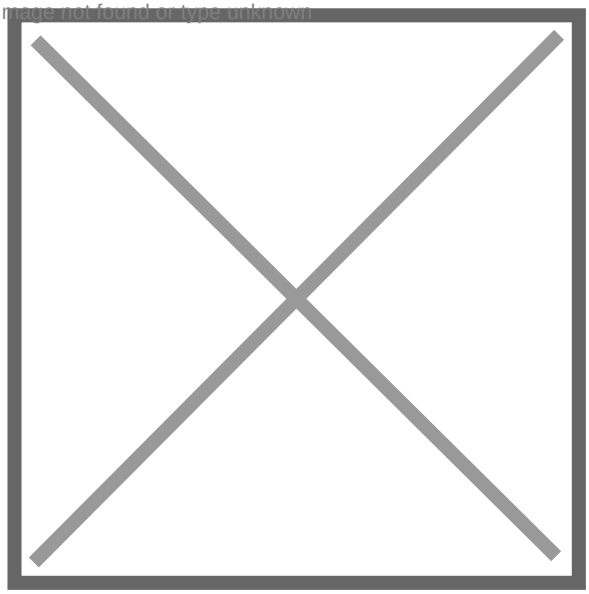

Aidez moi s'il vous plait... merci

Par **VICTORIA1**, le **30/10/2010** à **01:51**

Bonjour à tous,

voila j'ai acheté mon camping-car à un particulier le jeudi et le vendredi soir je part en WE.Je fait tout juste 300km et le camping car plafonne à 100km/h.
Une fois chez moi il ne démarre plus c'est le système antivol qu'il faut réinitialisé le camping car est amené sur plateau dépanneuse chez la concession FORD de Toulouse ce qui me coûte plus de 200 € pour le réinitialisé. Et en plus la pompe d'injection est HS après diagnostique de Ford avec un devis de 2900€.J'ai appelé le propriétaire pour que l'on s'arrange et il ne veut pas.il dit que quand nous l'avons acheté il marchait bien.Je suis très contrarié que le vendeur soit simplement confus..AIDEZ MOI s'il vous plait...
que dit la loi?..Ai-je le droit de réclamer quelque chose au vendeur ou pas ? Merci de votre aide

Par **aliren27**, le **30/10/2010** à **08:16**

bonjour,

que dit le CT ?

Par **VICTORIA1**, le **31/10/2010** à **01:06**

bonjour et merci de votre aide le ct tout es ok

Par **amajuris**, le **31/10/2010** à **10:53**

bjr,
faites lui une LRAR en mentionnant les faits et les kilomètres effectués qu'il vous doit en tant que vendeur la garantie des vices cachés et de votre intention de l'assigner devant un tribunal qui ordonnera sans doute une expertise.
contactez votre assurance juridique si vous en avez une.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés